

les deux pays négocieront en vue de l'établissement d'un nouveau régime juridique touchant les droits antidumping et compensateurs des deux pays, ce qui accroîtra encore notre sécurité d'accès au marché américain. Les mesures de sauvegarde d'urgence applicables aux importations qui sont prévues dans l'Accord garantiront l'existence de moyens de faire face à des préjudices sérieux subis par les producteurs de l'Ontario tout en mettant les exportations canadiennes à l'abri de mesures américaines de sauvegarde qui ne sont pas dirigées contre le Canada.

Tout cela ne peut qu'offrir davantage de sécurité d'accès au marché américain pour les exportateurs canadiens. Tels sont précisément les objectifs que le gouvernement s'était fixés.

COMMERCE DE PRODUITS AUTOMOBILES

Le Pacte de l'automobile, y compris les mesures de sauvegarde, reste en place. Tous les droits de douane applicables aux produits automobiles seront éliminés d'ici à dix ans. Nous sommes convenus d'exempter de droits les pneus et les pièces de rechange.

Les nouvelles règles d'origine encourageront les entreprises de montage de véhicules fonctionnant hors du cadre du Pacte de l'automobile (les nouvelles usines japonaises et coréennes) à se procurer davantage de pièces auprès des fabricants canadiens et américains. Ces changements sont synonymes de création d'emplois. Les dispositions relatives à l'exemption des droits ne seront offertes qu'aux participants actuels. Les droits de douane canadiens applicables aux importations en provenance de pays tiers visent à protéger les emplois et la production au Canada. L'Accord ne modifie en rien les engagements des entreprises qui participent au Pacte de l'automobile concernant une valeur ajoutée de 60 % dans le coût de vente canadien.

Le volume total des échanges de produits automobiles entre les deux pays est passé de 1,2 milliard de dollars(CAN) en 1965 à 63,8 milliards de dollars(CAN) en 1986. Le nombre d'emplois dans ce secteur industriel canadien a été porté de 83 000 à 130 000. Grâce à la conclusion de l'Accord de libre-échange, les travailleurs de l'automobile, les fournisseurs de pièces de rechange, les fabricants et les consommateurs des deux pays tireront d'immenses avantages de la libéralisation du commerce dans ce secteur.